

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 21 MARS 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mmes BUTORI, LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 8 – REGIE AUTONOME : NOUVELLE CONVENTION CADRE AVEC ICB ET IDB

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Le Conservatoire entretient avec l'Institut Culturel Basque (ICB) et la Fédération de Danse Basque (Iparraldeko Dantzarien Biltzarra - IDB) des relations pérennes, qui se traduisent par la mise en place d'unités d'enseignement et de diverses actions chaque année.

Conformément au projet d'établissement 2021-2025, le conservatoire a pour objectif de développer un parcours en musiques et danses traditionnelles, depuis le plus jeune âge jusqu'au 3^{ème} cycle diplômant.

La présente convention cadre annule et remplace celle que nous avons délibérée en juin 2022 afin d'y intégrer la création du nouveau département musiques et danses traditionnelles ainsi que le projet Arteen Arteen déjà effectif.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



Elle entre en application à compter de la rentrée scolaire 2022-2023. Elle est ensuite reconduite chaque année par tacite reconduction.

L'organisation de ce partenariat tournera autour d'un groupe de travail partenarial et un groupe de travail pédagogique.

Les actions mises en œuvre feront l'objet d'une convention annuelle annexe qui établira les modalités financières selon la spécificité des projets.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer la nouvelle convention cadre avec ICB et IDB, dont vous trouverez le projet ci-après.